

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19- 0049517

ND: 38953

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1881 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABDOU, Fatima

Date de naissance : 19/01/1955

Adresse : 45, Rue M. Abdellah, app 12 - Casab

Tél. : 06 71 30 19 19 Total des frais engagés : 250,00 + 919,00 + 75,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/01/2020

Nom et prénom du malade : ABDOU, Fatima Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dents

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) :



Le : 07/01/2020





179.00

Hydrocortisone

31.60

200.00

Perst su denre Kawa

149.00

2 Selan antacide

919,20

Dr M. Bou-ouhrich
Spécialiste en Dermatologie
356. Bd EL Fida à coté Place Sraghna
Casablanca
Tel: 0522 82 28 89 / 0522 82 08 00



PHARMACIE CHAQUI
AHMIDA Mohammed

497, Bd. El Fida - Casablanca

Tél : 05 22 28 08 21

INPE : 0920 18357 - ICE : 001448390000007

6.31. 30 49 49

الدكتور بو و حريش

اختصاصي في أمراض الجلد
والشعر والأمراض التناسلية

طبيب خبير محلف داخل المحاكم



Casablanca le

18 Juillet 2020

89.70 Dhs

Penidur

Chomilta



31/05
2010/2020

163.00

Penta 48

90.50

Ery Sun

50.00

Endomyc 150 180 100 04 24



PHARMACE CHAOUI
AHMIDA Mohammed
497, Bd. El Fida - Casablanca
Tél : 0522 28 08 21
INPE : 0920 68357 Tél : 0014483900000087

Dr. M. BOU-OUHRICH

Spécialiste en Dermatologie
Maladies Vénériennes
et Maladies du Cuir Chevelure

Médecin Expert Près les Tribunaux

Abder Razzouk

Casablanca le 15 Aout 2020

الدكتور . بو و حريش

اختصاصي في أمراض الجلد
والشعر والأمراض التناسلية

طبيب خبير محلف داخل المحاكم

31,60

Rennesse

sd



44,00

Abu 2 Cr



75,60

111

15

Dr M. Bou-ouhrich
Spécialiste en Dermatologie
356, Bd El Fida à coté Place Sraghna
Casablanca
Tel: 0522 82 88 89 / 0522 82 08 00

PHARMACIE CHACUI
AHMIDA Mohammed

497, Bd El Fida - Casablanca
Tel : 05 22 28 08 21

INPE : 092018357 - ICE : 001448390000087